

LE THORONET

VALLON DE L'ABBAYE DU THORONET

Var
48
 Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Décret 19 décembre 2001

Propriété

Publique et privée

Superficie

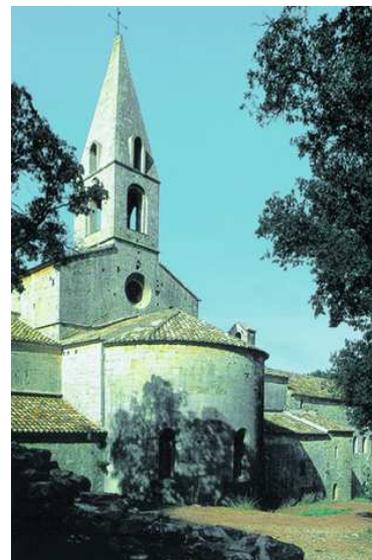
1300 ha

Autres mesures de protection concernant le site

MHC Abbaye du Thoronet (liste 1840)

Autres sites protégés sur les communes

Aucune



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

Nichée au creux des collines de l'arrière pays de la plaine des Maures, l'abbaye du Thoronet construite entre 1160 et 1175, compte parmi les "trois Merveilles" cisterciennes de Provence, au côté de ses soeurs, Silvacane (13) et Senanque (84). Le point d'implantation, un petit vallon boisé sis à la confluence de deux ruisseaux et alimenté par une source est conforme à la "Règle" monastique cistercienne. Ainsi les bâtiments sont construits dans le souci du dénuement et la simplicité fonctionnelle. Comme avec la lumière, les architectes sauront toutefois tirer un parti merveilleux des roches locales nuancées de bauxite, ainsi que de la déclivité du terrain. Ceci contribue au fait que le Thoronet est généralement considérée comme la plus originale des "trois soeurs". Abandonnée en 1790, sauvée de la ruine par P.Mérimée, et restaurée par Formigé avec qui débute un programme de restauration qui se poursuit de nos jours. L'Etat désormais propriétaire investit des sommes substantielles dans cette opération qui a failli être remise en cause par les désordres liés aux mines de bauxite toutes proches. Dès lors, le maintien de la qualité de l'environnement paysager de l'abbaye apparaît comme un enjeu d'évidence pour elle-même, pour son image et celle de la région. Cet environnement va bien au delà des bâtiments et de leurs abords qui sont les seuls protégés au titre des MH (liste de 1841) et au titre des sites (inscription du 17.07.1937).

Exprimé en terme d'ambiance et d'équilibre, conçu à partir des principaux itinéraires d'accès, le classement d'un paysage rural en équilibre qui accompagne et protège l'abbaye apparaît comme le prolongement logique de ces protections et le complément de mise en valeur d'un monument désormais de renommée internationale.

(extrait du rapport de présentation du dossier de classement - DIREN PACA, Octobre 1997)

Etat actuel

Le paysage rural environnant et l'abbaye sont bien conservés à ce jour; les quelques extensions de bâtiments agricoles existants, terrassements de côteaux anciens pour être cultivés, demeurent compatibles avec la protection du classement. Un projet d'élargissement de la RD 79 est prévu.

Observation

Le classement du paysage rural qui accompagne le monument apparait comme le prolongement logique des protections antérieures des bâtiments et de leurs abords qui étaient les seuls protégés au titre des MH (liste de 1841) et au titre des sites (arrêté d'inscription du 17/07/1937 abrogé par le décret de classement).

Quelques parcelles sont exclues du classement correspondant aux abords de l'abbaye déjà protégés au titre des MH, et le site des bâtiments industriels de la carrière de bauxite à Peigros.

LOCALISATION DU PERIMETRE

Est classé parmi les sites du département du Var sur le territoire des communes de Cabasse et du Thoronet, l'ensemble formé par le vallon de l'abbaye du Thoronet, d'une superficie de 1.300 ha environ, délimité comme suit, conformément à la carte au 1/25.000ème, et aux plans cadastraux annexés au présent décret (Article 1).

Sont exclues du périmètre le classement défini à l'article 1 les parcelles suivantes (Article 2) :

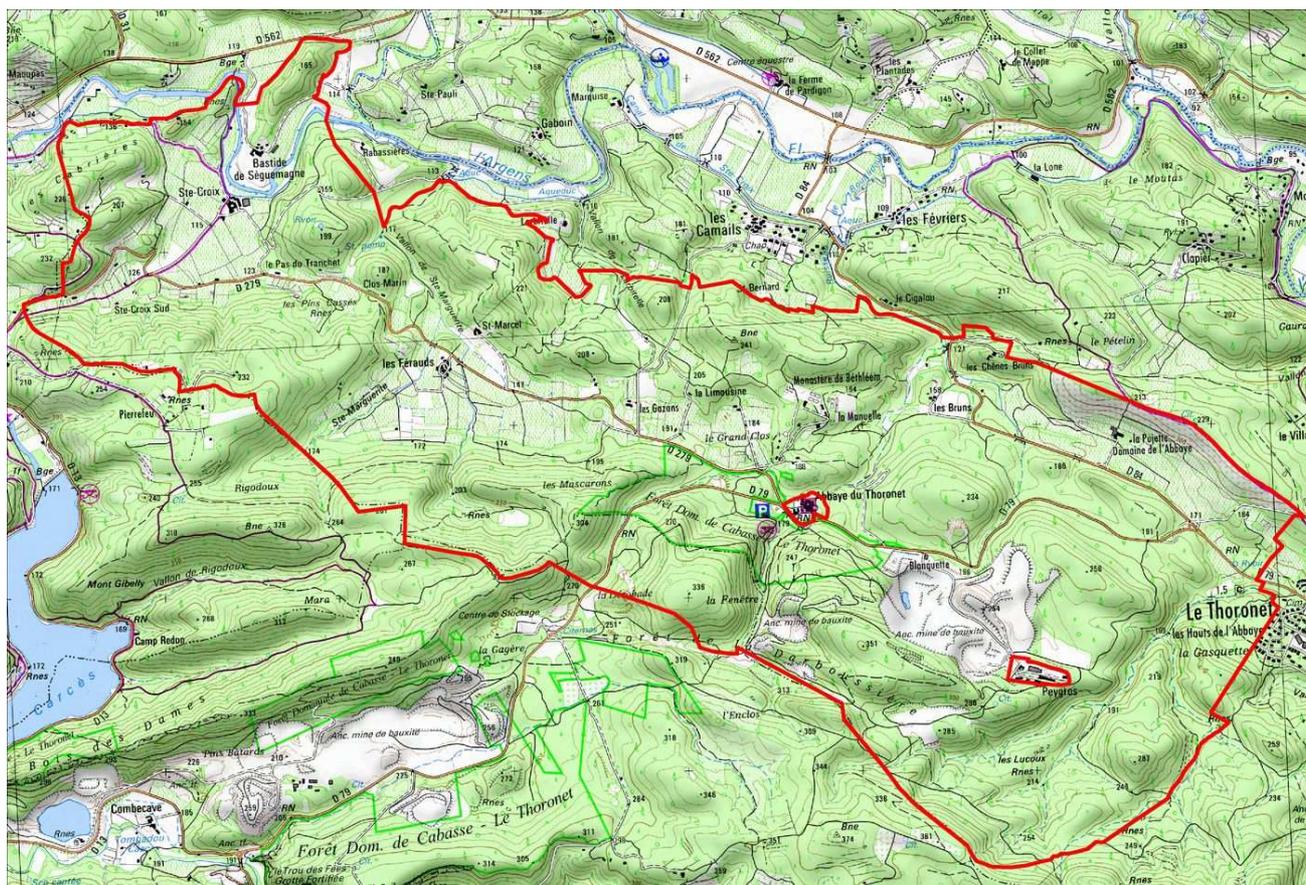
Commune du Thoronet - Section C, feuille n°1 Les parcelles n°91 à 102, 105, 343, 518, 519b, 520 et 522.

- Section AM, La parcelle n°107

Abrogation du site inscrit des "terrains aux abords de l'abbaye", par arrêté du 17 juillet 1937 (Article 3).

(Décret du 19 décembre 2001)

SITUATION



Périmètre du Site Classé

Source : IGN-scan25